



## CCT spécial – Réorganisation des DT – DT Bourgogne Franche-Comté

*Le CCT spécial réorganisation a eu lieu vendredi 29 avril 2016 à Besançon, en présence de toutes les organisations syndicales de personnels fonctionnaires. Limité à une demi-journée seulement par le DT, il n'a donc pas permis d'examiner les questions posées lors des précédents CCT, pour se concentrer presque exclusivement sur le projet de réorganisation des DT et la création de la future DT Bourgogne Franche-Comté.*

### Approbation PV

Le préambule habituel de ce CCT a été l'approbation du PV du CCT du 20 janvier 2016. Deux modifications de postes avaient -entre autre- été étudiées. Dans le PV, aucune mention du moindre vote exprimant l'avis du CCT. Après questions posées par vos représentants FO, il n'y a pas eu de vote ! Nous vous déconseillons vivement de revenir sans délibération communale suite à la présentation d'un devis de travaux ou d'une révision d'aménagement. C'est pourtant ce qui vient de se passer...

Malgré les demandes répétées de vos représentants FO, l'ordre du jour ne précise toujours pas si un point est présenté pour information ou pour vote au CCT.

### Future DT Bourgogne Franche-Comté

Rien de bien nouveau dans la présentation générale du DT préfigurateur sur la future région Bourgogne Franche-Comté par rapport aux réunions d'information qui ont été faites pour les personnels des DT les 31 mars à Besançon et 1<sup>er</sup> avril à Dijon. Selon la volonté du DG, la nouvelle DT Bourgogne Franche-Comté, comme les 5 autres DT, devrait être en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (*sur le papier*) et le DT préfigurateur a tenté de justifier le bien-fondé de cette décision, sans parvenir toutefois à convaincre les représentants des Personnels.

Comme pour toutes les autres réformes précédentes, on est proche de la pensée unique et l'argument selon lequel *ne pas le faire serait dangereux* pour l'ONF est réapparu en creux. Le discours n'est pas nouveau.

Cependant, le DT préfigurateur emploie encore à dessein le conditionnel en indiquant que le Conseil d'Administration devra se prononcer le 30 juin 2016 et que cette étape formelle, constituera ou non « le feu vert » pour la mise en place de la réorganisation.

Nous avons fait remarquer pour notre part, *avec une petite habitude de ce qu'il se passe en Conseil d'Administration*, que le simple fait d'indiquer que le Conseil d'Administration s'exprimera fin juin, emporte d'emblée le vote de la résolution qui sera assurément très générale afin d'éviter tout amendement fâcheux pour le projet du DG.

Un autre élément à ne pas oublier concerne l'objectif des 108 ETPT (nationaux) à supprimer en 2016... Combien pour la Franche-Comté ? Donc combien de postes ? Dans quels services ? Le DT a confirmé que cela rentrait dans la réflexion en cours.

Reste alors la forme et le rythme de cette réforme et là par contre, tout n'est pas écrit, puisque le DG, à l'issue de la réunion nationale du 26 avril a admis, sur l'insistance du SNPA notamment, que la réorganisation se prolongerait tout au long de l'année 2017.

Cela semble bien arranger les DT préfigurateurs, *qui ne sont peut-être pas non plus totalement étrangers à cet assouplissement* car on sent bien que dans beaucoup de domaines, la chose est totalement impossible pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Quid d'une programmation de travaux par exemple ou de l'adaptation de l'ensemble des logiciels et des référentiels ?

Le DT indique que des groupes de travail par domaine vont être mis en place et qu'une info spéciale est adressée ce même jour à tous les personnels des DT concernées ... alors même que nous n'avons pas cette information dans les documents de travail du présent CTT. Là encore, on sent bien que la Direction veut avancer vite et tient les organisations syndicales à distance, puisqu'elles n'ont même plus la primeur de l'information, reprenant en cela la technique de communication du DG...

Sur la forme cette fois, le DT préfigurateur indique qu'il envisage, comme premier axe de réflexion de tenter de maintenir, autant que faire se peut, l'organisation de chaque DT originelle, avec des pôles répartis entre Besançon et Dijon, afin de minimiser les mutations fonctionnelles.

Il rappelle, bien sûr, qu'il n'y aura pas de mobilité géographique obligatoire, mais nous faisons remarquer que certains choix peuvent être cornéliens et tout aussi traumatisants pour des chefs de service ou de pôle, *mais pas que*, qui auraient à choisir entre fonctions et implantation géographique. A tout le moins, cette réorganisation générera plus de déplacements professionnels entre Besançon et Dijon, à l'image de ce qu'il se passe dans les services des Conseils régionaux.

Un autre élément à ne pas oublier concerne l'objectif des 108 ETPT (nationaux) à supprimer en 2016... Combien de postes pour la Franche-Comté ...et la Bourgogne ? Dans quels services ? Le DT a confirmé que cela rentrait dans la réflexion en cours.

Et puis nous aurions souhaité plus de précisions sur les paramètres à retenir quant à la *faisabilité*, au regard des situations personnelles des gestionnaires concernés, surtout, et en fonction des contraintes logistiques ou de procédure (logiciels – matériels – référentiels). Selon FO il serait bon que chaque cas particulier soit examiné à la lueur de ces éléments et que la *faisabilité* dans le temps, en soit la conséquence induite et non le contraire.

## Etat des lieux et groupes de travail

Pour le DT préfigurateur, tout sera balayé par les groupes de travail qui devraient rendre leurs conclusions pour le début du mois de juin. Le DT attend ces conclusions et ne répond de ce fait à aucune des questions que nous lui posons et que vous vous posez !

Ce qui est sûr, pour l'instant, c'est que certaines données d'entrée sont incontournables, comme le fait qu'il n'y aura plus qu'une seule Agence Travaux ou qu'une seule Agence Comptable dans la future DT BFC. Pour les services de gestion de la DT stricto-sensu, et même si à cet endroit, la déclinaison en pôles répartis est plus imaginable, de nombreuses questions restent en suspens.

La Direction affirme que les agences territoriales, les UT et les UP ne seront pas touchées par cette énième réorganisation. La réalité sera toute autre et la dernière réorganisation le prouve : le SDO ne devait lui aussi concerner que les services de la DT. Tous les personnels ont pourtant bien été impactés, au minimum indirectement. Et comme pour le SDO, les premiers éléments de langage de la Direction sous-estiment les conséquences directes pour les 2 DT actuelles et ne parlent pas du tout d'impacts indirects !

Les organisations syndicales abordent aussi les méthodes de travail qui diffèrent d'une DT à l'autre et nous craignons bien, que comme dans toute fusion, l'un doive se mettre, en final, au pas de l'autre sans quoi il deviendra presque impossible de travailler ensemble.

Vos représentants FO ont demandé que l'état des lieux (points de convergence/divergence entre services) et propositions de scénario(i) soient présentés aux personnels concernés, d'autant plus qu'ils n'auraient pas participé aux groupes de travail. Nous demandons de la transparence pour ces états des lieux. Chacune et chacun pourra alors signaler les éventuels oublis ou sous-estimations de changements.

Enfin, le cas de la Bourgogne semble plus problématique (*même dans l'esprit du DT préfigurateur*), car si la Franche-Comté conserve son territoire initial, ce n'est pas le cas de Dijon qui se détache de BCA et il circule, ces derniers jours, de nombreuses rumeurs d'élimination de services en Bourgogne, dont le SNPA a été saisi par ailleurs, qu'il s'agisse du siège de la DT ou de l'ACS.

Concernant l'ACS, là encore aucune info de la part du DT préfigurateur si ce n'est que la question globale des ACS sera aussi débattue avec l'Agent Comptable Principal et que la dématérialisation de la chaîne des dépenses et des recettes (mesure générale Fonction Publique) aura aussi un impact organisationnel sur ces services.

Nous avons obtenu, sur proposition de FO, et après une courte interruption de séance, qu'un nouveau CTT spécial soit organisé dans le courant du mois de juin, avant la date du Conseil d'Administration, afin de pouvoir prendre connaissance des conclusions des groupes de travail et des propositions retenues par le DT préfigurateur.

Les organisations syndicales ont également voté à l'unanimité une motion demandant un moratoire sur la réorganisation des DT, à l'instar de ce qui a été fait, le 26 avril dernier au niveau national.

En fin de CTT, l'annonce a été faite que le logiciel de suivi des absences (TEMPUS) allait être déployé au 1<sup>er</sup> juillet (2016). La Franche-Comté sera la dernière à gérer les congés-ARTT-CET avec cet outil.

*En conclusion, un CTT décevant en terme d'informations nouvelles, sur un sujet qui nous concerne tous beaucoup plus qu'on veut bien nous le dire, et qui montre juste une volonté*

*d'avancer vite dans l'étude de faisabilité, avec un choix de concertation très limitée avec les organisations syndicales de la DT FC puisque nous n'avons pas été non plus conviés à participer aux groupes de travail, comme cela a pu se faire lors du SDO.*

Vos représentants FO au CTT